15ème legislature

Question N°: 11616	De M. Jean-Marie Fiévet (La République en Marche - Deux-Sèvres)				Question écrite
Ministère interrogé > Travail				Ministère attributaire > Travail	
Rubrique >personnes âgées		Tête d'analyse >Accompagnement du développement de la « silver économie »		Analyse > Accompagnement du développement de la « silver économie ».	
Question publiée au JO le : 07/08/2018 Réponse publiée au JO le : 03/09/2019 page : 7953					

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet interroge Mme la ministre du travail sur les opportunités d'emploi dans la *silver* économie en Nouvelle-Aquitaine. La *silver* économie, tournée vers les besoins des personnes âgées en termes de biens et de services, présente des opportunités d'emploi importantes en Nouvelle-Aquitaine. En effet, la région compte la part la plus importante des personnes âgées de 60 ans et plus en France métropolitaine, atteignant 28,8 %. Ce vieillissement de la population devrait s'amplifier en augmentant de près de 8 points en 2050. Allant de l'action sociale et de la santé humaine jusqu'aux services à la personne, il lui demande si des aides sont prévues pour saisir les opportunités d'emploi à venir dans cette région.

Texte de la réponse

Face à une population française vieillissante et une hausse du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie évalué à 1,6 million en 2030 et 2,45 millions en 2060 (selon les projections démographiques et épidémiologiques), l'accompagnement et le développement des métiers liés au grand âge et à l'autonomie constituent effectivement des enjeux majeurs. Comme le souligne le rapport de M. Dominique Libault issu de la concertation nationale « grand âge et autonomie, investir dans l'attractivité des métiers du grand âge à domicile et en établissement, accompagner et structurer la filière », il s'agit d'une priorité partagée par le Gouvernement. Dans ce cadre et en amont de la présentation du projet de loi sur le grand âge et l'autonomie, le Gouvernement a confié une mission à Mme Myriam El Khomri pour « proposer et piloter un plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge ». Les préconisations sont attendues pour le 15 octobre 2019. Plusieurs problématiques ont été évoquées par les professionnels en charge de ces questions, lors de l'atelier métiers autour du grand âge qui s'est tenu dans le cadre de cette concertation nationale : un déficit d'attractivité et des difficultés de recrutement, un turn over important, une sinistralité préoccupante et en augmentation régulière depuis plusieurs années, un ressenti fréquemment exprimé d'une « perte de sens » et d'un vécu « d'isolement » formulé par certains professionnels face à la complexité et au manque de temps relationnel, une couverture médiatique dévalorisante concernant l'accueil et l'exercice professionnel en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ces problématiques et enjeux sont traités à l'échelle nationale et régionale, dans le cadre des démarches d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) pilotées par les services du ministère du travail au sein de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et des directions régionales des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Au niveau national, plusieurs projets EDEC comportant des focus régionaux, portés par les branches et fédérations professionnelles dans les secteurs du sanitaire, du social, ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/15/questions/OANR5I.150F11616

ASSEMBLÉE NATIONALE

médico – social et des services à la personne, sont d'ores et déjà en cours. Sur cette thématique des métiers du grand âge et de l'autonomie, trois actions sont concernées : - Un projet d'EDEC « personnes en situation de handicap – personnes âgées » porté par la branche du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif visant notamment, le développement de démarches « GPEC » territoriales pour accompagner les structures dans la mise en œuvre de solutions innovantes, améliorer l'attractivité, développer l'apprentissage, fidéliser et attirer de nouveaux talents. - Un contrat d'études prospectives (CEP) portant sur les besoins en emploi et compétences dans le secteur des services à la personne, finalisé très prochainement, est réalisé en association avec les ministères de la santé (direction générale de la cohésion sociale) et de l'économie (direction générale des entreprises). Deux fédérations (fédération française des services à la personne - FEDESAP, fédération du service aux particuliers - FESP), membres de branche professionnelle des entreprises privées des services à la personne se sont impliquées dans la démarche. Le CEP porte sur quatre activités dont l'une est ciblée sur l'assistance aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap dans les actes de la vie quotidienne ou aide à l'insertion sociale. Un état des lieux au niveau national intégrant deux à trois focus territoriaux est effectué sur les axes suivants : emploi, métiers, formations, pratiques de recrutement, analyse de l'impact du numérique sur les métiers et compétences. En termes de résultats, des recommandations précises permettant d'accompagner le maintien, le développement de l'emploi et l'évolution des métiers sont attendues et seront partagées avec l'ensemble des parties prenantes. - L'EDEC Autonomie qui s'est déroulé sur la période 2014 - 2017, a été conclu par le ministère du travail, la ministre déléguée en charge des personnes âgées et de l'autonomie et contractualisé avec cinq branches professionnelles relevant des secteurs de l'aide à domicile, du sanitaire, du médico-social et des services à la personne, les organisations syndicales et les ex organismes paritaires collecteurs agréés concernés. Dans ce cadre, des outils concrets ont été construits : un référentiel de formation modulaire en direction des responsables de secteur portant sur les trois grandes fonctions de ce métier (mise en œuvre des interventions, gestion des ressources humaines (RH) et travail sur le développement et les partenariats), des outils de diagnostics RH - Flash RH et Flash Prévention, un dispositif de soutien et d'accompagnement renforcé et individualisé aux salariés candidats à la validation des acquis de l'expérience, une formation du métier de conducteur accompagnateur de personnes à mobilité réduite, des modules de formation e-learning au management et à la gestion RH pour le particulier employeur et expérimentation auprès des particuliers employeurs porteurs de handicap.